

[*en marge*] [Église] paroissiale San Tommaso, de Belgodere

Le 27 juin, à tierce.

Le susdit seigneur visiteur (etc.) a visité l'église paroissiale de Belgodere sous l'invocation de San Tommaso, église paroissiale qui est sous le droit de patronage des révérends pères moines de la congrégation olivétaine de Saint-Benoît ; la cure des âmes de la dite paroisse est exercée par un de leurs prêtres et à présent est curé le très révérend seigneur père, dom Romualdo Maria Brizelli de Florence, élu et député par le révérendissime seigneur abbé, le seigneur dom Romualdo Maria Triscornia, génois, comme [il appert] d'après les lettres patentes (etc.), avec assignation de 30 écus de monnaie de Gênes pour salaire annuel du dit seigneur curé ; le reste des revenus provenant de la même église paroissiale restent pour le dit monastère. Les revenus annuels du susdit bénéfice paroissial s'élèvent à une valeur d'environ mille livres de monnaie de Gênes, consistant en dîmes, prémices et autres revenus provenant des biens immeubles de la dite église.

Il a visité le Très Saint Sacrement, qu'il a trouvé [327r] conservé dans une pyxide en argent entièrement dorée, surmontée d'un conopée de couleur bleu avec une croix à son sommet. Elle est à la norme et sert pour l'adoration et les communions générales.

Il a aussi visité l'ostensoir en laiton entièrement doré avec sa vitre et une croix au sommet, à la norme ; il sert pour l'exposition et le transport du Très Saint [Sacrement] lors des processions.

Il a visité une autre petite pyxide en argent, dorée à l'intérieur, avec une croix à son sommet ; elle sert pour transporter le très saint viatique aux malades ; avec une bourse de soie de couleur violette ; à la norme.

Il a vu le baldaquin en soie de couleur rouge, qui sert pour porter le Très Saint [Sacrement] et il est à la norme ; l'ombrelle, pareillement pour porter le viatique : à la norme. Il a cependant mandé d'y ajouter au sommet une croix. Il y a un pluvial en soie de couleur rouge, un voile huméral en soie de couleur blanche, un encensoir avec sa navette en laiton et ils sont à la norme.

La lampe devant le Très Saint Sacrement brûle continuellement aux frais de la compagnie du Très Saint Sacrement qui y est érigée, laquelle pourvoit également les cierges pour porter le Très Saint [Sacrement].

Le dit Très Saint Sacrement est conservé au maître autel dans un tabernacle de bois entièrement doré, surmonté d'un conopée de couleur différente selon le temporal, muni d'une serrure et d'une clef, avec une croix au sommet, à la norme ; au-dessus, pend également un

baldaquin de couleur différente [selon le temporel] : à la norme.

Il a visité les fonts baptismaux, dont la cuve est en pierre, le *ciborium* en bois, surmontés d'un conopée de couleur bleue, munis d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le seigneur curé, avec une croix à leur sommet : ils sont acceptablement à la norme. Il a cependant mandé de suspendre au-dessus des dits fonts une ombrelle ou un baldaquin et d'ajouter une représentation de saint Jean-Baptiste baptisant le Christ. Dans les dits fonts, il a trouvé conservés les vases d'étain des huiles du chrême et des catéchumènes, et ils sont à la norme. Il a également vu la cuiller en étain pour prendre l'eau et elle est assez à la norme. Et comme dans les mêmes fonts, il a trouvé conservée pareillement l'huile des malades dans un vase d'argent, il a mandé de la conserver à l'avenir dans une niche à fabriquer dans la paroi près du maître autel du côté de l'Évangile ou de l'Épître ; elle devra être tapissée à l'intérieur d'un tissu de couleur violette, munie d'une petite porte avec une serrure et une clef qui soit détenue chez le seigneur curé et que soit inscrit à l'extérieur en lettres majuscules *Oleum infirmorum* (Huile des malades).

Près des dits fonts, il a visité le sacraire qu'il a mandé d'élever un peu et de munir d'une petite porte avec une serrure et une clef qui devra être détenue chez le dit curé.

Il a visité le confessionnal, à la norme. Il a cependant mandé d'y afficher le abrégé de la bulle *In Cena*.

Il a visité le maître autel qui est entretenu par la communauté et a un revenu d'environ 20 [livres], provenant des revenus d'un bien immeuble légué par feu le seigneur Santino de Belgodere pour autant de messes à célébrer au dit autel par le seigneur curé à perpétuité. Le dit autel est élégamment pourvu de ce qui est requis pour la célébration de la messe. Il a cependant mandé de le pourvoir d'une table des secrètes.

Le dit autel est pourvu en chandelles pour la célébration des seules messes paroissiales par la compagnie de femmes qui y est érigée sous l'autorité apostolique, avec privilèges et indulgences, sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge. Elle est dirigée par le seigneur curé *pro tempore* sous des règles approuvées par l'ordinaire.

Les dites femmes ont leurs officiers, dont le chef est appelé prieure, elles sont renouvelées ou confirmées chaque année et [328r] les comptes sont alors rendus devant le dit curé et les officiers entrant en charge. Elles ont une trésorerie constituée de contributions annuelles fixes, sur laquelle elles ont coutume de pourvoir l'autel comme dit plus haut, ainsi que les sœurs défuntes de six livres de cire pour leurs cérémonies funèbres. Les dites femmes ont coutume de se réunir une fois par mois dans cette église, où les règles leur sont lues par le curé et où elles disent les autres pieuses prières

Il a visité l'autel sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie du Rosaire, qui est entretenu par la communauté et a un revenu annuel de 57 livres de monnaie de Gênes léguées par feu le seigneur Giovanni Benedetto de feu Marco de Belgodere en faveur d'un proche parent – c'est à présent le très révérend seigneur Luzio Malaspina – pour célébrer audit autel 90 messes par an. Il a aussi un autre revenu de 6 livres de monnaie de Gênes léguées par feu *donna* Magdalena de Belgodere en faveur du dit curé *pro tempore* pour célébrer deux messes par an au même autel. Devant le même autel, une compagnie du Rosaire, tant d'hommes que de femmes, est érigée sous l'autorité apostolique, avec privilèges et indulgences et ils ont coutume de réciter le rosaire trois fois par semaine ainsi qu'à toutes les fêtes. Le dit autel est pourvu d'un tableau avec ornement de colonnes sculptées en chaux : à la norme. Il est également pourvu de tout le nécessaire pour la célébration de la messe. Devant le même autel pend une lampe aux frais de la communauté.

Il a visité l'autel sous l'invocation de Sant'Antonio Abate, pareillement entretenu par la communauté, sans aucun revenu ni charge et il est acceptablement pourvu du nécessaire à la célébration de la messe qu'il est d'usage d'y célébrer parfois. Au-dessus de l'autel, il y a une statue de marbre, à la norme, de Sant'Antonio Abate.

[328v] Il a visité la chapelle nouvellement érigée par la même communauté et l'autel n'y est pas encore érigé : il a donc mandé d'achever la construction au plus vite, d'ériger l'autel, de blanchir la dite chapelle et de la pourvoir du nécessaire à la célébration de la messe dans les deux ans.

Il a également visité une autre chapelle avec un autel nouvellement érigé, lequel est entretenu par les seigneurs héritiers du très révérend seigneur Antonio Paolo Malaspina de Belgodere. La dite chapelle et l'autel sont encore nus et dépouillés : il a donc mandé de la blanchir au plus vite, de l'achever et de la pourvoir du nécessaire dans les deux ans.

La doctrine chrétienne est enseignée tous les après-midi par le révérend seigneur Luzio Malaspina de Belgodere. Les noces ne sont pas bénies : il a donc mandé de les bénir à l'avenir selon la norme du missel romain, et si les époux ont été négligents pour demander la bénédiction, de statuer contre eux la peine (etc.).

Les procureurs ou recteurs de la dite église sont renouvelés ou confirmés chaque année et les comptes sont alors rendus devant le seigneur curé et les nouveaux procureurs.

Le corps de l'église est acceptablement à la norme, comme ses portes le sont, munies d'une clef qui est détenue chez le seigneur curé. Mais comme elles sont cassées, il a mandé de les réparer dans les deux mois.

Dans la dite église, il y a cinq monuments funéraires, dont deux sont entretenus par les

seigneurs de la famille Malaspina. Les quatre (trois ?) autres le sont par la communauté, mais comme il en a trouvé deux sans pierre, il a mandé de les pourvoir des dites pierres dans les six mois.

Il a vu le clocher, qui est à la norme, avec deux cloches, dont l'une est cassée : il a donc mandé de la réparer dans les six mois.

Il a visité le mobilier sacré, qu'il a trouvé conservé dans le chœur dans des bancs munis d'une serrure et d'une clef qui est détenue chez le seigneur [329r] curé. Il l'a trouvé suffisant et gardé fort propre.

Il a vu les livres paroissiaux et les a trouvés à la norme. Il a cependant mandé d'observer la norme du rituel romain pour consigner les noms des baptisés et des défunts.

Il a vu le livre de l'état des âmes de cette paroisse et a trouvé qu'il y en avait environ 570 en tout, parmi lesquelles 280 communient, et tous ont obéi au précepte de l'Église ; pour savoir à l'avenir avec certitude si tous ont communie, il a mandé de distribuer les billets et de les ramasser avant la fin du temps pascal, pour qu'ainsi avertis, tous puissent obéir.

Dans cette paroisse, il y a quatre prêtres : Luzio Malaspina, Vincenzo Mortini, Giovanni Decio Giudicelli et Angelo Giovanni Malaspina. Tous, au témoignage du seigneur curé, sont de bonne vie et de bonne renommée et servent l'église.

Dans les limites de la dite paroisse, se trouve également un couvent de frères servites de la Bienheureuse Vierge avec une église ouverte, où demeurent habituellement environ 12 religieux.

Il a visité le presbytère et l'a trouvé assez suffisant et dans le prolongement de l'église paroissiale.

[*en marge*] Oratoire San Stefano

28 juin 1686.

Le susdit seigneur visiteur (etc.) a visité l'oratoire sous l'invocation de San Stefano situé au lieu même de Belgodere, lequel est entretenu par la confrérie laïque qui y est érigée sous l'autorité de l'ordinaire et sert sous des statuts approuvés par l'ordinaire. Les dits confrères portent des capes blanches et ont leurs officiers, dont le chef est appelé prieur ; ils sont renouvelés chaque semestre, à l'exception du trésorier qui reste à l'année, et les comptes sont alors rendus devant le seigneur curé, les nouveaux officiers et la confrérie. Ils ont une trésorerie [329v] constituée des contributions annuelles fixes des dits frères, sur laquelle ils ont coutume de pourvoir les confrères défunts de quatorze livres de cire pour leurs cérémonies funèbres et d'également fournir les aumônes pour

célébrer des messes. A toutes les fêtes, les confrères se réunissent dans le dit oratoire et ont coutume d'y réciter l'office de la Bienheureuse Vierge et de dire les autres prières, de même qu'ils ont coutume d'accompagner en procession avec les capes les confrères défunts qu'il faut ensevelir.

Il a visité l'autel qui est le seul dans le dit oratoire : il est suffisamment pourvu du nécessaire à la célébration de la messe qu'il est d'usage d'y célébrer parfois, avec la permission du curé ; sans aucun revenu ni charge. Au-dessus du dit autel, il y a un tableau à la norme et au-dessus du tableau, il y a une représentation sculptée du Crucifié.

Le corps de l'oratoire est blanchi et à la norme, de même que ses portes, munies d'une clef qui est détenue chez trésorier.

Le mobilier sacré est conservé au dos de l'autel dans un banc muni d'une serrure et d'une clef.